

LA « GARANTIE SEGRUR » D'AXESS AURAIT DÉJÀ COMMENCÉ À FONDRE...

JANVIER 2024, UNE AUGMENTATION DU SMIC, MAIS TOUJOURS PAS D'AUGMENTATION DE POINTS D'INDICE FIN 2023.

La CGT et deux autres organisations syndicales ont fait valoir leur droit d'opposition rendant caduque le dernier projet employeur. Depuis, toutes les séances de négociation ont été annulées par les employeurs puis la direction générale du travail. Pas étonnant que nous soyons toujours au point mort !

Les communications des employeurs faisaient croire aux salariés qu'ils allaient tous percevoir le montant SEGRUR/LAFORCADE avec une « Garantie SEGRUR ». La CGT avait insisté sur le leurre que représentait cette soi-disant « Garantie » du projet employeur, car cette somme était rattachée au Salaire Minimum Hiérarchique (SMH). Elle n'était donc pas destinée à tous les exclus du SEGRUR et de fait, elle allait diminuer dès l'augmentation du SMIC annoncée pour janvier 2024.

Évidemment, en proposant un salaire annuel et sans vouloir s'engager à ce que ce SMH augmente à chaque évolution du SMIC d'au moins autant,

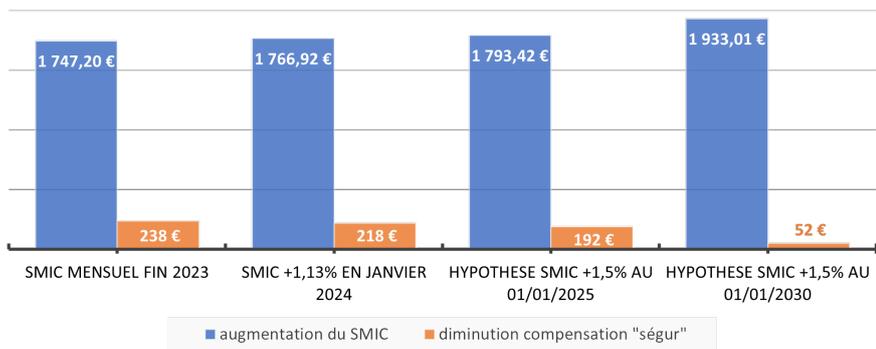
ce type de détail était noyé par la communication. La CGT n'est pas dupe et revendique des salaires mensuels garantis et pas des RMAG* fourre-tout !

AXESS crée l'illusion en nous soumettant des mesures fictives que certaines organisations syndicales sont prêtes à accepter prétextant l'importance de la négociation avant tout. Avec l'augmentation de 1,13 % du SMIC en janvier 2024 et à chaque évolution future, la « Garantie SEGRUR » annuelle se serait réduite comme peau de chagrin jusqu'à disparaître complètement... un numéro d'illusionniste talentueux, mais ce n'était pas ce que la CGT attendait.

Une « Garantie » non sécurisée !

La CGT continue de porter des propositions pour faire avancer les négociations vers une CCUE de haut niveau et les « 183 € nets pour tous et tout de suite ».

L'AUGMENTATION DU SMIC FAIT DIMINUER LA GARANTIE SEGRUR PROPOSÉE PAR LES EMPLOYEURS



*RMAG : rémunérations minimales annuelles garanties

Nous avons posé sur la table un projet d'accord à part entière sur le SMH de branche, qui concernerait enfin et sans inégalités, l'ensemble des salariés les plus précaires du secteur.

La CGT exige la mise en place d'une sécurité à travers un salaire minimum de branche sacralisant le montant Segrur/Laforcade de 283 € bruts par mois avec une garantie d'attractivité pour TOUS, afin que les augmentations à venir du SMIC ne l'impactent pas !

LA CGT EXIGE DES NÉGOCIATIONS LOYALES, DE VÉRITABLES REVALORISATIONS, UNE SINCÈRE RECONNAISSANCE DES MÉTIERS DANS L'INTÉRÊT DES SALARIÉS ET DE L'AVENIR DU SECTEUR À TRAVERS UNE CCUE DE HAUT NIVEAU.

Osons croire que 2024 sera l'année des négociations loyales, dans l'intérêt de tous.



Retrouvez toute l'actualité fédérale sur

www.sante.cgt.fr

la cgt Une force à vos côtés

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale • www.sante.cgt.fr
 Union Fédérale de la Santé Privée • ufsp@sante.cgt.fr • Tél. : 01 55 82 87 71
 Union Fédérale de la Santé Privée • ufas@sante.cgt.fr • Tél. : 01 55 82 87 81